



Les devoirs et la responsabilité d'un syndic professionnel envers un copropriétaire

Par **Morganedu83**, le **05/07/2021** à **16:43**

Bonjour,

Voilà j'ai fais part aux membres du conseil syndical ainsi qu'au gestionnaire professionnel du syndic de ma copropriété de mon souhait d'acquérir une petite parcelle enclavée, attenante à mon bien.

Le gestionnaire m'a répondu positivement en me demandant d'avoir recours à un geometre expert, ce que j'ai fais. Cet espace perdu appartient à la copropriété, j'ai donc payé les démarches

Le gestionnaire me répond également qu'un conseil syndical sera organisé pour déterminer un prix pour cet espace que je souhaite acheter. Il m'explique que ce sera fait avant la prochaine assemblée générale.

Dans un autre message il me demande de rédiger une proposition de prix ce que je fais.

L'assemblée générale a eu lieu et je n'ai pas eu le nombre de voix requises pour acheter le bout de terrain.

Le conseil syndical qui aurait permis d'en débattre en amont avec tous les membres du conseil syndical, très influent dans la copropriété, n'a pas eu lieu.

Lorsque j'interroge le gestionnaire (professionnel) sur ce manquement il me dit que c'est la faute à pas de chance, ou la faute du covid.

La directrice d'agence qui m'avait fixe un rendez vous téléphonique ne me répond carrément plus.

Puis je donc engager d'une quelconque façon la responsabilité du syndic professionnel concernant la non organisation du conseil syndical alors que cela m'avait été clairement annoncé comme quelque-chose de certain en amont de l'assemblée générale.